

Paraît lorsque la
Municipalité le juge
nécessaire

(Affiché dans les trois
villages et publié sur le site
communal).

N° 03/13

INFORMATIONS OFFICIELLES

www.goumoens.ch
greffe@goumoens.ch

Commune de
Goumoëns



Spécial « Déchets »

Centre de tri / Couches-culottes et poches médicales

Dans le cadre des taxes d'élimination des déchets, les demandes d'allègements liées à l'incontinence ne pourront pas être traitées par le CMS, contrairement à ce qui a été prévu par l'annexe 2 de la directive municipale de la Commune de Goumoëns le 19 novembre 2012.

Dans un souci de respect de la sphère privée des personnes concernées et afin de pouvoir répondre à toutes les demandes en toute équité, un **conteneur spécifique pour couches-culottes enfants/adultes et poches médicales** sera mis à disposition des personnes incontinentes et des familles avec enfants en bas âge. Celui-ci sera disponible au **Centre de Tri, dès réception du présent « Tous-ménages »**.

Ce conteneur, destiné **uniquement aux couches-culottes et poches médicales mis dans des sacs transparents et soigneusement fermés**, est réservé aux seuls habitants de la Commune de Goumoëns. Il est placé sous la surveillance du personnel communal assermenté. Tout dépôt illicite est passible d'amende (cf. *annexe 1 / Sanctions, de la directive municipale du 19 novembre 2012*).

En raison de la mise à disposition de la benne spécifique pour couches-culottes et poches médicales, la directive municipale du 19 novembre 2012 relative à l'aide aux familles, à savoir une **déduction de Fr. 30.00 par enfant jusqu'à trois ans révolus de la taxe forfaitaire individuelle de son représentant légal, est abrogée**.

Place du collège à Eclagnens / Conteneurs enterrés

Nous informons la population d'Eclagnens que deux nouveaux conteneurs enterrés ont été installés sur la place à côté du collège. Dès aujourd'hui, les sacs blancs, donc taxés, peuvent y être déposés.

Les conteneurs verts situés à côté de l'ancien local pompiers seront prochainement retirés.

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre coopération afin de garantir un bon fonctionnement de ces nouvelles structures et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

La Municipalité